

927411111

VILLE
DE
TOULOUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MUSÉE

Toulouse, le 27 août 1896

Vu l'arrêté du M^r Maire
de Toulouse en
date du 8 novembre 1893.
Concernant les photographies
des tableaux du Musée et
sous les réserves y contenues,
Monsieur Emile Cartailhac
est autorisé à prendre la photographie
du tableau de Carmona (Louis XVI
l'appelant les Parlements)

Fait en vertu du règlement
du 27 août 1896.



Conserveur du Musée

A large, fluid handwritten signature in dark ink, which appears to be "M. Cartailhac", written over a horizontal line.